

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID: 031-200023596-20250127-A08_2025-AI

Toulouse, le 27 janvier 2025

Arrêté n° A08-2025

portant abrogation de l'arrêté n° A20210818-107 et délégation de signature à Madame Virginie HOCHART

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31;

Arrête

- **Article 1:** l'arrêté n° A20210818-107 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;
- **Article 2** : délégation de signature est donnée à Madame Virginie HOCHART, Responsable du Service Contrôle de gestion et Suivi d'activité de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tout document à l'exclusion :
 - des rapports au Conseil Syndical et au Bureau Syndical,
 - des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31),
 - des circulaires et instructions générales,
 - des télégrammes officiels et communiqués de presse,
 - des arrêtés et décisions réglementaires, des contrats, conventions et marchés publics, à l'exception visée à l'article 2 ;
- **Article 3**: délégation de signature est donnée, dans le cadre de l'activité de son service, pour engager les dépenses dans la limite de 20 000 € par bon de commande, sans distinction de la procédure de passation ;
- Article 4 : le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président